LE PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE ANTI-TUBERCULEUSE

I. Les principes de base du PNLAT

<u>L'objectif global</u>: Réduire la mortalité et la morbidité de la tuberculose, en diminuant sa transmission.

La stratégie :

La priorité absolue assurer à tout malade, à frottis positif, un traitement complet.

= Guérir les cas contagieux → éviter la transmission ≡ la meilleure prévention de la maladie

La vaccination BCG Pas d'effet sur la transmission, mais efficace à prévenir les formes graves de tuberculose de l'enfant.

Les objectifs spécifiques :

- Guérir 85% des cas, à microscopie positive
- dépister au moins 70% des cas existant dans la collectivité

Les 3 mesures de lutte efficace contre la TBC :

- **1- Ressources budgétaires durables et suffisantes** → une équipe permanente.
- 2- Détection des cas par le dépistage passif : personnes se présentant pour des symptômes évocateurs
- 3- Approvisionnement régulier en médicaments : basé sur le nombre de cas enregistrés chaque année.

Les activités assurant le succès de la mise en œuvre du programme:

- Un manuel du programme
- Un laboratoire de référence (former les microscopistes)
- Un réseau de microscopie (couvrir le territoire)
- Des services (dépistage, traitement, et l'éducation)
- · Un plan de formation des personnels de santé
- Un plan pour la supervision des activités du programme (les visites)

Organisation du centre de contrôle de la TBC :

- -Un labo de microscopie = registre des résultats
- -Des supports d'informations :
 - √ dossiers individuels des malades
 - ✓ registre de déclaration des cas de tuberculose
 - √ rapports réguliers des cas notifiés
 - √ devenir des malades
 - ✓ commande des médicaments

Rôles des personnels du centre de contrôle TBC :

- Microscopiste : examine les échantillons d'expectoration.
- Infirmier: superviser les agents chargés du traitement directement observé (DOT)
- **Médecin**: c'est le coordinateur du centre → application des activités du programme :
 - ✓ planification des activités
 - ✓ commande des médicaments
 - √ rapports réguliers des activités

II. ORGANISATION DU TRAITEMENT

- Choix du lieu du traitement : dépend de l'état du malade
- le traitement doit être directement observé (DOT) durant toute la phase initiale du traitement = pour éviter l'émergence de souches résistantes
- Le traitement est 'auto-administré' durant la phase de continuation (approvisionnement régulier)

Conditions pour améliorer la compliance au traitement :

- -Faciliter l'accessibilité des malades aux structures.
- -Améliorer l'organisation des structures de traitement qui seront ouvertes tous les jours.
- -Communiquer avec le malade :
 - Education sanitaire (malade + sa famille) = processus continu!
 - informer sur la maladie, le traitement et répondre à toutes les questions posées.

III. EVALUATION DES RESULTATS DE LUTTE ANTI-TUBERCULEUSE :

Ses objectifs:

- -Mesurer quantitativement les résultats obtenus au cours d'une période donnée (les comparer avec les objectifs fixés)
- -Apporter des mesures correctrices (en vue d'améliorer les performances du programme dans ses principales activités = dépistage et traitement)

Evaluation du dépistage:

- -Faite chaque année, en comptant = le taux des nouveaux cas de TP M+ <u>notifiés</u> pour 100 000 habitants et le taux attendu.
- -D'autres indicateurs mesurent la qualité du dépistage de TBC :
 - Proportion des <u>nouveaux cas</u> de TP à frottis positifs (parmi l'ensemble des nouveaux cas de TP notifiés) : ≥85%

Evaluation du traitement : Tous les malades enregistrés, doivent être évalués comme suit :

- Guérison
- Traitement terminé, sans preuve bactériologique
- Echec (ou reprise évolutive)
- Décès (cause ?)
- Perdu de vue
- Transféré (dispensaire proche)

Le taux de guérison :doit être 85% des cas TP M+

Le taux de succès = « guérison » + « TRT terminé sans preuve bacterio » doit être 90% des cas enregistrés.

-d'autres indicateurs mesurent la <u>qualité</u> de <u>gestion</u> du TRT

- Proportion des cas négativés au 2^e- 3^e mois parmi l'ensemble des cas de TP à frottis positifs enregistrés, doit être > 85%
- Proportion des **rechutes** et des cas de **retraitement** parmi tous les cas de TP à frottis positifs mis sous traitement doit être respectivement < 5% et < 15%

Tous ces indicateurs sont recueillis tous les ans.

Après validation, ils servent de base à la présentation des résultats de la lutte antituberculeuse au niveau national.